



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Mes adjoints et l'ensemble du conseil municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

Cette année commence avec l'ouverture d'un grand débat national.

A cette occasion, je vous informe que nous avons mis à votre disposition en mairie un cahier sur lequel vous pouvez vous exprimer. Nous transmettrons vos écrits afin qu'ils soient pris en compte dans la restitution de ce débat.

J'ai décidé, avec l'aval du conseil municipal, de mettre à disposition la salle communale à tout citoyen qui souhaiterait y organiser un débat.

Le site www.granddebat.fr vous permet également de vous exprimer et vous donne toutes les informations nécessaires sur le grand débat national.

Pour en revenir à Mey, je vous informe que Metz Métropole et la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange ont décidé de lancer une étude globale relative à la renaturation ainsi qu'à la protection contre les crues du bassin versant du ruisseau de Vallières. Cette étude nous intéresse au plus haut point puisque le bas du village connaît des inondations dues au ruissellement des eaux du bassin de Grimont.

En ce début d'année, nous allons concrétiser la mise en place de la participation citoyenne. Nous attendons une date pour signer le protocole avec la Préfecture et la gendarmerie. Mais sachez déjà que nous aurons 3 référents à Mey. Nous vous les présenterons dès leur prise de fonction.

Enfin, nous espérons que cette année sera celle de la vente de la maison du centre du village. Nous avons en effet proposé 2 acheteurs potentiels à l'EPFL.

6 janvier 2019 : Vœux du maire

Patrice Bourcet, Maire de Mey a présenté ses vœux aux habitants de la commune.



A noter dans vos agenda

- **2 mars à partir de 15h : CARNAVAL : concours du meilleur costume, animation, goûter, surprise...**
- **16 mars : REPAS DES SÉNIORS à partir de 12h dans la salle communale**
- **30 mars : PERMANENCE en mairie de 10h à 12h pour recevoir les inscriptions sur la liste électorale**
- **19 avril : CHASSE AUX ŒUFS suivie d'un goûter dans la salle communal**
- **26 mai : Élections européennes**

16 mars : Repas des Séniors à partir de 12h dans la salle communale

La commune de Mey met les petits plats dans les grands pour inviter les habitants de 65 ans et plus à un repas imaginé et préparé par une jeune habitante destinée à devenir un grand chef.

Au menu :

Petits amuse-bouche

Entrée

***Foie gras de canard pressé au cognac maison
Chutney de pommes et confit d'oignons à la mirabelle***

Plat principal

***Ballotine de volaille
Écrasé de pommes de terre
Poêlée de champignons
Jus corsé au romarin***

Fromage

***Déclinaison de fromage
Et mesclun de salade aux noix***

Dessert

Entremet aux fruits et sorbet fraise

***Si vous le souhaitez, en attendant les invitations officielles,
vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en mairie!***

ELECTIONS : CE QUI CHANGE EN 2019

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. Avant, passé cette date, l'électeur ne pouvait plus voter à un scrutin de l'année suivante.

Désormais, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent un scrutin.

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai, la date limite d'inscription sera le 30 mars 2019.

Les électeurs arrivant dans la commune auront donc jusqu'au 31 mars pour s'inscrire sur la liste électorale de Mey et ainsi exercer leur droit de vote aux prochaines élections.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Les cartes d'identité et les passeports ne peuvent plus être établis en mairie de Mey.

Il faut rendre rendez-vous en mairie de Metz, de Woippy ou toute autre commune disposant de ce service.

Vous pouvez tout de même venir en mairie de Mey pour effectuer une pré-demande sur le site **ants.gouv.fr**.

La mairie de Mey a mis en place un identifiant « médiateur numérique » pour vous aider dans vos démarches.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Retrouver toutes les décisions du conseil municipal sur le site de la commune www.mairie-mey.fr